

Réemploi : le travail de requalification des déchets en questions

Dans une très récente acception du terme, le réemploi désigne toute « opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent¹ ». Cette définition décrit un parcours – réel ou supposé – des objets grâce auquel ils n’endossent pas l’identité de déchet, c’est-à-dire n’ont pas à être collectés par la collectivité ou par leur propriétaire initial.

Cette acception du mot est apparue dans la directive européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008 qui donne comme objectif à l’Union européenne de « se rapprocher d’une “société du recyclage” visant à éviter la production de déchets et à les réutiliser comme ressources » (préambule, alinéa 28). Dans l’article 4 du premier chapitre, les priorités sont ainsi listées : « prévention ; préparation en vue du réemploi, recyclage ; autre valorisation, notamment valorisation énergétique ; et élimination ». « Réemploi » a été choisi comme équivalent français de l’anglais *re-use* ou de l’allemand *Wiederverwendung*. À la différence de ses homologues anglais et allemand qui s’appliquent uniquement aux objets, le terme français désigne tout autant le fait de réemployer quelque chose que quelqu’un. Quand on parle de réemploi, c’est souvent l’autre sens – réemployer quelqu’un – qui vient à l’esprit. Dans un contexte social où le taux de chômage ne cesse d’augmenter, où les pauvres et les chômeurs sont classés selon leur degré d’employabilité et où nombre d’entre eux sont considérés comme inemployables², « réemploi » fait aussi référence au processus de « retour à l’emploi » de ceux qui en ont été privés, aux dispositifs et aux politiques publics censés les soutenir dans cette voie. Ainsi le terme « réemploi » peut-il désigner dans un même mouvement la réinsertion des individus sans emploi et la requalification des objets-déchets, sans valeur et sans usage.

PAR DELPHINE CORTEEL*

* Université de Reims, REGARDS

1. « Glossaire déchets », Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie, www.ademe.fr, consultation du 22 mai 2013.

2. S. EBERSOLD, *La naissance de l’inemployable ou l’insertion au risque de l’exclusion*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001 ; E. DUGUÉ, A. VERGER, « Les inemployables », *Education permanente*, 156, 2003 ; T. LEVENÉ, « Les politiques d’insertion : quelle pertinence pour les “inemployables” ? », *Formation emploi*, 116, 2011, p. 51-67.

Sa polysémie l'inscrit dans une longue histoire des pratiques et des représentations. En effet, ce que l'on appelle aujourd'hui « réemploi » désigne en réalité une activité ancienne qui a porté des noms très divers : chiffonnage, biffe, chine, récup'... Depuis le XIX^e siècle, la récupération comme activité de travail a été prise en charge par des individus en marge de la condition salariale : chiffonniers, brocanteurs, Compagnons d'Emmaüs, pour ne citer que quelques exemples. Les réformateurs des XVIII^e et XIX^e siècles s'accordaient d'ailleurs « à prôner l'utilisation des déchets sociaux dans le procès de ramassage et de traitement de l'ordure³. » Qu'en est-il aujourd'hui dans ce secteur au nom nouveau ? Qui travaille à réemployer les objets usagés et dans quelles conditions ?

3. A. CORBIN, *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 137.

● Le réemploi, présentation et enjeux

Cet article s'appuie sur des matériaux empiriques récoltés dans le cadre d'une enquête ethnographique sur le secteur du réemploi, en cours depuis 2011.

Une veille documentaire et la participation, en tant qu'observatrice, à diverses réunions, rencontres ou colloques sur le thème du réemploi organisés par des acteurs institutionnels comme l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France ou l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi que l'observation des réunions de la stratégie régionale pour le réemploi en Île-de-France entre décembre 2011 et janvier 2013 ont permis de faire émerger certaines caractéristiques du secteur.

Une enquête exploratoire auprès de structures associatives a été réalisée en visitant une quinzaine d'associations, en Île-de-France mais aussi dans d'autres régions et notamment les Bouches-du-Rhône. Certaines ont

été faites en flânant, *incognito*, tandis que d'autres ont duré une journée et permis de réaliser des entretiens approfondis avec des acteurs, en particulier à Marseille au Recyclodrome et à Beauvais aux Ateliers de la Bergerette, première ressourcerie créée en France en 1984. Lors de ces visites, une attention toute particulière portait

sur le parcours et la circulation des objets, sur le travail de mise en valeur effectué par les travailleurs, sur l'organisation et la division du travail ainsi que sur les conditions d'emploi. Une enquête ethnographique de longue durée a été entreprise dans une ressourcerie parisienne, associant observation participante et entretiens, de manière intensive entre décembre 2011 et avril 2012, puis plus sporadiquement entre avril 2012 et février 2013.

Cette enquête multisite a été conduite dans le cadre du projet « Objets – déchets – objets : recyclage et réemploi, individu et lien social » (ODORR) financé par le programme « Déchets et sociétés » de l'ADEME de septembre

Ce que l'on appelle aujourd'hui « réemploi » désigne en réalité une activité ancienne qui a porté des noms très divers : chiffonnage, biffe, chine, récup'...

2011 à décembre 2014⁴. Une nouvelle enquête de longue durée, poursuivant le travail initié lors de ce projet de recherche, est en cours depuis décembre 2015 dans une autre ressourcerie d'Île-de-France.

Si l'on suit la définition de l'ADEME, le « réemploi » peut recouvrir une grande variété d'activités allant des *brokers* de matières premières secondaires, aux puces, brocantes, vide-greniers ou encore commerces de seconde main ou de réparation, en passant par les sites internet de mise en relation directe comme Leboncoin ou les sites de don gratuits des *freecycle*s. Comme l'indique le Commissariat au développement durable, ce secteur est florissant⁵. Même si l'on exclut les ventes entre particuliers lors de brocantes ou de vide-greniers qui attirent pourtant des centaines de milliers de marchands d'occasion et d'acheteurs potentiels⁶, une étude du groupe Xerfi citée par Delécrin montre que la croissance des ventes de biens d'occasion était plus rapide en 2008 (+ 6 %) que celle des biens manufacturés (+ 1,5 %). Cependant, la politique publique de promotion du réemploi se tourne essentiellement vers les acteurs associatifs comme Emmaüs, le Relais⁷, Envie⁸ ou encore les ressourceries⁹. Ces acteurs associatifs représentaient la grande majorité des invités et des participants de la stratégie régionale pour le réemploi en Île-de-France. L'axe majeur de cette stratégie consiste d'ailleurs à créer trente ressourceries/recycleries dans la région à l'horizon 2019. Au début du processus, on comptait seulement trois ressourceries sur le territoire régional. Le réseau francilien du réemploi affiche dix-huit adhérents sur son site internet en avril 2016 et plusieurs projets sont en gestation.

Bien que l'objectif du réemploi soit d'éviter que les objets ne tombent dans la catégorie de déchets, les ressourceries/recycleries sont considérées comme des installations de traitement des déchets, au même titre que les centres de tri ou les usines d'incinération, dans le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France en novembre 2009. Si la responsabilité des déchets produits par les ménages incombe aux collectivités territoriales, la prévention de la production, la collecte et le traitement sont largement délégués à des entreprises privées depuis les années 1980. L'introduction du tri sélectif et du recyclage dans les années 1990 a accéléré le mouvement. En effet, dans une situation de crise économique persistante et d'afflux massif de déchets, les collectivités ont tenté de réduire les coûts d'enlèvement et de traitement par diminution de la part des déchets à traiter. Le recyclage et la valorisation en sont l'un des moyens et se développent sur fond de privatisation d'une partie du service, la part la plus rentable¹⁰. Avec la promotion du réemploi, on assiste donc à une nouvelle phase de la délégation du service public relatif aux déchets, en direction des associations cette fois. Ici aussi, comme l'a montré Matthieu Hély¹¹ pour d'autres domaines de l'action publique, le secteur associatif accompagne la recomposition des missions et de l'action de l'Etat. Et ce dont les collectivités territoriales se déchargent « au profit » des associations dédiées au réemploi, ce n'est plus la part la plus rentable mais un travail difficile, ingrat et peu rémunérateur.

4. Ce projet a été réalisé en collaboration avec Natalie Benelli (Haute école de travail social de Luzern), Octave Debary (Université Paris 5, IAC EHESS), Bénédicte Florin (Université de Tours, CITERES), Stéphane Le Lay (CNAM-Paris 5) et Sophie Rétif (IDHES CNRS/ENS Cachan).

5. N. DELÉCRIN, « Recyclage et réemploi, une économie de ressources naturelles », *Le point sur, Observation et statistiques*, Commissariat Général au Développement Durable, 42, mars 2010.

6. P. GABEL, O. DEBARY, H. BECKER, *Vide-greniers*, Créaphis, 2011.

7. Le Relais est une association spécialisée dans la récupération des vêtements.

8. Envie récupère de l'électroménager.

9. À l'instar d'Emmaüs, les ressourceries collectent des objets usagés qu'elles « valorisent » et redistribuent. En revanche, elles mobilisent un registre de justification plus écologique que social.

10. G. BERTOLINI, *Le marché des ordures*, Paris, L'Harmattan, 1990.

11. M. HÉLY, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

Les objets qui entrent dans les ressourceries n'ont aucune valeur dans les polices d'assurance ou les bilans comptables.

12. M. THOMPSON, *Rubbish Theory: The creation and destruction of value*, Oxford, Oxford University Press, 1979.

Ces associations reçoivent ou collectent des objets usagés qui leur sont la plupart du temps donnés par leurs anciens propriétaires. Au moment où ils intègrent l'association, ces objets n'ont plus ni usage, ni valeur marchande pour celui qui s'en dessaisit et abandonne ses vieux objets sans contrepartie. S'ils ne passent pas par la catégorie de déchet au sens administratif du terme puisqu'ils n'ont pas à être collectés par la collectivité, les

objets qui entrent dans les associations n'ont aucune valeur : dans les polices d'assurance ou les bilans comptables, la valeur du stock est considérée comme nulle. Il s'agit donc bien d'objets-déchets au sens de Michael Thompson¹². Dans un ouvrage intitulé *Rubbish Theory*, Thompson partage en effet les objets en trois catégories selon leur espérance de vie et l'évolution de leur valeur dans le temps. Il distingue ainsi : les objets transitoires (*transcient*) dont l'espérance de vie est limitée et dont la valeur décroît avec le temps, les objets-déchets (*rubbish*) qui n'ont pas de valeur et les objets durables (*durable*) dont l'espérance de vie très longue est idéalement illimitée et dont la valeur augmente avec le temps. Thompson s'intéresse tout particulièrement aux transferts des objets d'une catégorie à une autre et propose un modèle dynamique selon lequel les objets transitoires sont initialement produits et peuvent tomber dans la catégorie des objets-déchets, tandis que les objets durables peuvent être produits – c'est le cas, notamment, des objets de luxe – ou issus de la catégorie des objets déchets – comme les antiquités ou le *vintage*.

En soutenant financièrement la création et le développement de lieux d'échange et de circulation des objets usagés sous la forme de structures associatives, l'État et les régions françaises confient aux associations une mission en forme de paradoxe : il s'agit de maintenir des objets *ad vitam aeternam* dans la catégorie transitoire en leur évitant à tout prix de sombrer dans la catégorie déchet à laquelle ils sont pourtant destinés. Comment maintenir des objets transitoires le plus longtemps possible ? Quels sont les savoirs mis en œuvre dans l'activité de travail ?

● **Faire circuler les objets : combiner savoir théorique formalisé et compréhension intuitive**

Les associations doivent faire face à un flux potentiellement incessant d'arrivées d'objets-déchets alors que leurs locaux sont limités et généralement petits, surtout lorsqu'elles sont implantées en tissu urbain dense comme c'est le cas à Paris ou à Marseille. Elles ne peuvent donc se permettre de stocker trop longtemps les objets et doivent s'assurer que les entrants trouveront acquéreur. De plus, seule la sortie de l'objet, par la vente et parfois par le don, valide la valorisation de l'objet et légitime l'action de l'association. L'écoulement des objets constitue donc le point de mire autour duquel s'organise l'activité de travail.

Pour faire circuler les objets et ne pas se transformer en lieu de stockage d'objets sans usage et sans valeur, les associations doivent rassembler des travailleurs capables de mettre en œuvre deux formes de savoir combinées. Des savoirs théoriques et techniques sont nécessaires qui concernent la gestion, la communication, la logistique, la vente, mais aussi la législation sur le traitement des déchets, ses contraintes techniques, les différentes filières de recyclage. Il existe aujourd'hui de nombreuses formations de différents niveaux spécialisées dans l'environnement et garantissant un socle de connaissances qui demande toutefois à être régulièrement mis à jour en raison de l'évolution rapide de la législation, des techniques et des acteurs. De nombreux coordinateurs ou encadrants techniques ont suivi ce type de formations.

Mais ces connaissances formelles et institutionnelles doivent s'articuler à et s'enrichir d'un savoir d'un autre type, un savoir accumulé au fil d'une expérience professionnelle et personnelle au contact des rebuts et des objets d'occasion. Ce deuxième type de savoir renvoie à ce que Tim Ingold qualifie de compréhension intuitive et « s'appuie sur une façon de sentir qui est constituée par les capacités, les sensibilités, les orientations qui se développent à travers une longue expérience de vie dans un environnement particulier¹³. » Selon Ingold, la compréhension intuitive s'appuie sur une éducation qui passe par le fait de « montrer » plus que d'expliquer *in abstracto* et procède non pas de la construction, mais de la révélation : « Montrer quelque chose à quelqu'un, c'est amener cette chose à être vue ou expérimentée par cette personne – que ce soit par le toucher, l'odorat, le goût ou l'ouïe. C'est, pour ainsi dire, révéler un aspect ou un élément de l'environnement, de manière à ce qu'il puisse être appréhendé directement¹⁴. » Les coordinateurs d'associations, les encadrants techniques et les salariés en CDI des Ateliers de la Bergerette rencontrés pendant l'enquête évoquent tous, à un moment ou un autre, la personne qui les a initiés à la récupération ou à la brocante, généralement un membre de leur famille, qui leur a montré où et comment s'approvisionner, comment manipuler les objets, les identifier, saisir leur état, les réparer... et leur a ainsi permis de développer une attention particulière aux détails pertinents. Ils ont ainsi progressivement incorporé un savoir qui se manifeste par des conduites sensori-motrices et des gestes appropriés au corps-à-corps avec les objets¹⁵. Puis, au fur et à mesure, ces travailleurs ont acquis une connaissance du milieu, des intermédiaires présents sur le territoire – autres associations, brocanteurs, ferrailleurs, amateurs –, des objets, des matières. Ils parcourent les brocantes, les soleries, les sites internet de vente d'objets d'occasion et lisent la presse

Ces connaissances formelles et institutionnelles doivent s'enrichir d'un savoir accumulé au fil d'une expérience professionnelle et personnelle au contact des rebuts et des objets d'occasion.

13. T. INGOLD, « Culture, nature et environnement. Vers une écologie de la vie », *Tracés. Revue de sciences humaines*, 22 | 2012, mis en ligne le 21 mai 2014, consulté le 29 juin 2014.

14. *Idem*.

15. Sur ce point, voir les publications du groupe « Matière à Penser » : M.-P. JULIEN, J.-P. WARNIER (dir.), *Approches de la culture matérielle. Corps à corps avec l'objet*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; M.-P. JULIEN, C. ROSSELIN (dir.), *Le sujet contre les objets tout contre. Ethnographies de cultures matérielles*, Paris, Éditions du CTHS, 2009.

spécialisée pour accumuler, par l'expérience, des connaissances sur les objets en circulation et sur leur prix.

Dans le rapport aux objets, ces deux types de savoirs sont mobilisés et entrecroisés, rejoignant le modèle de la prise élaboré par Bessy et Chateauraynaud¹⁶. Au cours de l'activité, les acteurs doivent naviguer et naviguent effectivement entre deux formes d'évaluation et d'authentification des objets : ils s'appuient à la fois sur un ensemble de repères cognitifs stabilisés qui offrent des repères objectifs, mais aussi sur une approche sensible des objets.

Les objets peuvent être collectés par l'association, ce qui exige des aptitudes spécifiques liées à la préhension des objets, seul ou à plusieurs, mises en évidence par François Hoarau dans son étude sur la communauté Emmaüs de Besançon¹⁷. Mais ils peuvent aussi être déposés sur place par leur ancien propriétaire. Quand les objets arrivent, ils se présentent en un ensemble hétéroclite rassemblé par le hasard ou la situation. La première opération consiste donc à séparer les objets : il faut défaire les liens qui rattachaient les objets les uns aux autres dans une phase précédente de leur biographie à travers leur ancien propriétaire. En l'absence de l'ancien propriétaire, le rassemblement des objets perd sa logique et sa cohérence. Outre le fait d'avoir été abandonnés, c'est aussi ce qui en fait des déchets : ils n'ont plus de raison d'être ainsi rassemblés et leur juxtaposition apparaît comme un désordre, un amoncellement

sans principe et sans forme. Les objets sont donc séparés les uns des autres pour ensuite être introduits dans un nouveau collectif d'objets qui leur confère une nouvelle identité : non plus le rideau accroché sous l'évier de la grand-mère récemment décédée apporté avec tout le reste des affaires dont les descendants ne savent que

faire... mais une pièce de tissu imprimé sur fond beige au motif années 1950 rangée et présentée au rayon textiles.

Nombreux sont les objets qui arrivent et pourraient très bien appartenir à plusieurs collectifs d'objets. Le choix d'assigner un objet à un collectif en particulier dépend de plusieurs critères. Il dépend d'abord de l'objet lui-même. Regarder attentivement, toucher ou sentir les matières sont des passages obligés permettant d'identifier avec précision à quel type de matériau on a affaire. Il faut également manipuler les artefacts comme les matières pour identifier le degré d'usure ou les points de faiblesses, autant de traces inscrites dans les plis de l'objet à partir desquelles celui-ci va être orienté, soit vers le démantèlement et le recyclage, soit vers la réparation, soit vers la vente. Selon la destination, les gestes ne sont pas les mêmes : précautionneux avec les objets considérés comme précieux et voués à la vente et plus brusques à l'égard des objets orientés vers le démantèlement ou le recyclage¹⁸. On trie ensuite par forme, par taille et

16. C. BESSY, F. CHATEAURAYNAUD, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié, 1995.

17. F. HOARAU, « La communauté Emmaüs de Besançon : des sujets et des objets pris dans des réseaux d'actions sur les actions », in M.-P. JULIEN, C. ROSSELIN (dir.), *Le sujet contre les objets...*, op. cit., p. 265-290.

18. F. HOARAU, « Trier, transporter à Emmaüs. Ethnographie, sens et sciences de l'action », in M.-P. JULIEN, J.-P. WARNIER (dir.), *Approches de la culture matérielle*, op. cit., p. 97-106.

Regarder attentivement, toucher ou sentir les matières sont des passages obligés permettant d'identifier avec précision à quel type de matériau on a affaire.

par couleur. Cependant, l'approche sensible doit s'articuler au système de catégories qui permet l'écoulement des objets en les indexant à un nouvel usage possible. Ces catégories fonctionnent comme autant de repères objectifs, elles sont souvent empruntées aux commerces de première main d'objets approchants : magasins de bricolage, de loisirs créatifs, de décoration ou d'ameublement... Ce travail est donc en partie ordonné par les repères objectifs du système marchand capitaliste.

Avec l'expérience, le système des catégories se stabilise, orientant alors à son tour l'activité et permettant un moindre effort cognitif et perceptif. Le système stabilisé peut être plus ou moins sophistiqué et ses appuis concrets plus ou moins techniques. Le système de catégories se transmet à la fois sous forme de règles écrites ou inscrites dans des objets techniques, comme les inventaires informatiques, il se matérialise dans la boutique au moyen de panneaux et d'espaces réservés à chaque catégorie d'objets et de matériaux. Mais ce système des catégories se transmet surtout dans la pratique par le rangement en commun et les négociations autour du réajustement nécessaire de certaines catégories en fonction des caractéristiques des objets présents dans la boutique.

Cette double opération de séparation puis de rassemblement est généralement appelée « tri ». Elle permet de mettre à distance la catégorie de déchet en inscrivant les objets dans un nouvel ordre propre à l'association construit autour d'un système de catégories de classement des objets suggérant un nouvel usage possible. Le tri est une activité fastidieuse et fatigante. Confrontés à un afflux d'objets-déchets jamais standard, les travailleurs.euses ne peuvent s'appuyer que sur des routines partielles, régulièrement remises en cause par la variété des objets entrants. Les prix de vente de ces derniers sont fixés selon leur état, leur prix sur le marché de la première ou de la seconde main, mais ils ne peuvent être calculés sur la base du temps de travail nécessaire à la collecte puis à la mise en ordre des objets, sauf à atteindre des sommes astronomiques qui empêcheraient de les faire circuler. Comment organiser et répartir le travail dans ces conditions ? À qui le confier ?

Confrontés à un afflux d'objets-déchets jamais standard, les travailleurs.euses ne peuvent s'appuyer que sur des routines partielles.

● Organisation du travail et statuts d'emploi

Aucune ressourcerie n'est en mesure de s'autofinancer et toutes reposent sur un modèle économique qui fait la part belle au travail bénévole et aux subventions publiques, en particulier en ce qui concerne les emplois. On observe toutefois plusieurs modèles de ressourceries. Nous allons en présenter deux pouvant être considérés comme les deux bornes opposées du large spectre des possibles.

Les Ateliers de la Bergerette se sont développés selon un modèle assez exceptionnel à plusieurs égards. Installés à la périphérie de Beauvais

(Oise), l'association effectue des collectes « non-écrémantes », ce qui signifie qu'elle accepte tout ce que les gens ont à donner. Les travailleurs distinguent ensuite les objets qui peuvent être vendus de ceux qui seront démantelés, les matériaux séparés puis revendus comme matières premières secondaires. Dans la cour trônent de grandes bennes dans

Cette association pionnière soutient la constitution d'un savoir expert sur les objets, leur mise en valeur, leurs prix, leurs filières d'écoulement.

lesquelles s'amoncellent les matériaux issus du démantèlement. Les objets réemployables sont, quant à eux, déposés dans un hangar séparé en zone de tri et de réparation d'un côté, espace de vente de l'autre. En 2006, sur les 500 tonnes d'objets collectés, 85 % étaient démantelés et recyclés contre 15 % réemployés (visite du

28 février 2013). Les fondateurs ont fait le pari de monter une association qui offre des emplois durables, en CDI, à des salariés tous payés au SMIC, tournant sur toutes les tâches – collectes, accueil, tri et vente – tentant ainsi d'approcher le plus possible un modèle égalitaire et autogestionnaire. Chacun est spécialisé dans une catégorie d'objets : textile, meubles, petit électroménager, jardin...

« C'est une expérience sur le tas, un intérêt personnel pour les objets anciens, quand il y a du travail derrière mais c'est pas possible de s'y connaître en tout. [...] On sait qui a l'expérience sur quel objet. » (entretien avec J.-P. du 28 février 2013)

Cette association pionnière prend au sérieux la question de l'expérience, qui permet, par une confrontation régulière avec les objets, que s'affine la perception des détails, des différences, des plis... et soutient ainsi la constitution d'un savoir expert sur les objets, leur mise en valeur, leurs prix, leurs filières d'écoulement. Elle offre à ses salariés la possibilité de mobiliser cette expérience et de l'enrichir par des contrats longs et par l'affectation durable à une même catégorie d'objets. Cependant, les conditions de travail sont difficiles : le hangar n'est pas chauffé et, dans les locaux où se trouvent les bureaux, un poêle à bois chauffe uniquement la grande pièce commune du bas. Les salariés travaillent souvent bien plus longtemps que le temps de travail réglementaire, ce qui fait dire à l'une d'entre eux « la Bergerette a beaucoup vécu sur le bénévolat » (entretien avec C. du 28 février 2013). Association militante à l'origine d'autres projets comme la location de vélos aux lycéens de Beauvais par exemple, elle a également impulsé la constitution du réseau des ressourceries. Mais la situation financière de l'association était très précaire au début de 2013... La montée en puissance de subventions par projets au détriment des subventions de fonctionnement ne permettait plus de compléter le produit de la vente pour financer les activités courantes. L'association devait réduire la voilure, incapable de remplacer cinq de ses dix-sept salariés après leur départ.

Le Recyclodrome à Marseille et la petite Rockette à Paris ressemblent beaucoup aux Ateliers de la Bergerette, tant en ce qui concerne l'esprit militant que la volonté d'assurer des emplois durables à leurs salariés et de tendre vers l'autogestion. Mais la centaine de ressourceries que l'on compte aujourd'hui sur l'ensemble du territoire s'est significativement écartée de ce modèle pour s'inscrire dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique et embaucher essentiellement des individus peu ou pas diplômés, considérés comme éloignés de l'emploi. La plupart d'entre elles sont des « Ateliers et chantiers d'insertion » (ACI), dont la particularité est de recruter les personnes considérées comme les plus éloignées de l'emploi : 60 % des nouvelles embauches concernent des allocataires du Revenu de solidarité active¹⁹. Cette conjonction entre réemploi des objets et insertion des individus que les responsables de la stratégie régionale pour le réemploi en Île-de-France qualifient de « mariage intéressant » repose sur un raisonnement analogique entre le statut des objets et celui des individus, inspiré par le discours de l'acteur historique du secteur : Emmaüs.

Comme l'écrit Axelle Brodiez,

« La récupération est d'abord symbolique : elle fonctionne par analogie. Il s'agit pour les individus "rebutés" de la société de travailler sur des objets rebuts de la société. Par-là, ils rendent leur utilité sociale aux objets en se la rendant à eux-mêmes²⁰. »

Dans le processus qui rend une utilité sociale aux Compagnons, les objets et les matières premières secondaires récupérés sont des moyens, pas des fins. Aider d'autres mal-logés avec le produit de leur travail, là est la finalité. Il s'agit de permettre à ces hommes brisés de ne pas seulement occuper la place de celui qui reçoit – une aide, de l'argent, un toit... –, mais aussi et, en premier lieu, la place de celui qui a quelque chose à donner. Dans le cycle du don – donner, recevoir, rendre²¹ –, les Compagnons occupent alternativement les positions de donateur et de donataire. C'est ce que Godbout identifie comme un don harmonique permettant de garantir une relation équilibrée entre les parties, sans que l'une prenne le pas sur l'autre en monopolisant la position du donneur²².

Or, à la différence des communautés Emmaüs, les associations du secteur du réemploi ne s'inscrivent pas dans une chaîne de solidarité à grande échelle. Les gains réalisés grâce à la vente des objets et aux autres activités sont uniquement réinjectés dans le fonctionnement des ressourceries elles-mêmes. On

n'est donc pas dans une économie du don, d'autant que, à la différence des Compagnons, les travailleurs des associations du secteur du réemploi sont salariés. Ils sont embauchés dans le cadre juridique de contrats aidés du secteur non-marchand, le plus souvent un « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi », pris en charge par

19. V. ALBERT, « L'insertion par l'activité économique en 2013 », *DARES Analyses*, 46, juin 2015.

20. A. BRODIEZ, *Emmaüs et l'Abbé Pierre*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

21. M. MAUSS, *Essai sur le don. Formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses universitaires de France, 2007 [1923-1924].

22. J. GOUBOUT, *Ce qui circule entre nous : donner, recevoir, rendre*, Paris, Seuil, 2007.

Les associations du secteur du réemploi ne s'inscrivent pas dans une chaîne de solidarité à grande échelle.

l'État à hauteur de 105 %. Ces contrats sont conclus pour six mois minimum et renouvelables jusque 24 mois maximum. En moyenne, les salariés en insertion restent dix mois dans un atelier chantier d'insertion. La durée hebdomadaire moyenne de travail est de 24,4h.

On observe dans les structures d'insertion qui font du réemploi une forme de naturalisation des compétences, essentiellement adossée à la sphère domestique.

Dans ces structures, l'activité exercée est considérée comme un « support », mais pas pour aider d'autres personnes dans le besoin, comme dans les communautés Emmaüs. Sous l'égide d'un encadrant technique et d'un conseiller en insertion, il ne s'agit pas d'apprendre un métier aux salariés en insertion mais de leur inculquer

les « propriétés comportementales indispensables à l'accès à l'emploi "classique" (comme à une formation) que sont la ponctualité, la politesse, le respect hiérarchique, la collégialité, le respect de ses engagements, le respect de l'outil de production²³ ». Le travail doit alors être découpé de telle manière que certains postes puissent être occupés par des individus ne détenant ni savoir théorique, ni expérience professionnelle. On observe alors dans les structures de réemploi qui optent pour « l'insertion » une forte division du travail entre « permanents » et « encadrants techniques » d'un côté, et « salariés en insertion » affectés essentiellement à des tâches d'exécution de l'autre : activités de tri, de nettoyage, de rangement, éventuellement de petites réparations ou de bricolage.

60 % des personnes embauchées en 2010 dans les structures d'insertion ont connu, avant leur entrée, soit une succession d'emplois temporaires, soit un ou plusieurs épisodes de chômage après une phase d'emploi stable²⁴. Leur biographie personnelle et professionnelle diffère de celle des Compagnons-chiffonniers d'Emmaüs des années 1950 et 1960 qui avaient suivi des apprentissages et exercé des métiers leur ayant permis d'acquérir des savoir-faire professionnels, manuels et techniques, qu'ils pouvaient réinvestir au sein de la Communauté. Le déclin des emplois ouvriers de l'industrie, des métiers et des savoir-faire associés modifie le profil des personnes privées d'emploi et surtout des savoir-faire qu'elles détiennent et peuvent investir dans l'activité de récupération et de réemploi. On observe alors dans les structures d'insertion qui font du réemploi une forme de naturalisation des compétences, essentiellement adossée à la sphère domestique : les femmes sont affectées aux postes liés au linge, à la vaisselle ou aux jouets tandis que les hommes se voient plutôt confier le port de charges lourdes, les meubles et l'électroménager. La courte durée des contrats n'offre pas aux salariés en insertion la possibilité de s'immerger suffisamment longtemps dans l'environnement spécifique des objets d'occasion et des matières premières secondaires pour développer une expertise en la matière, réservée de fait aux salariés plus pérennes, encadrant technique, coordinateur, etc. Travailleurs passagers de l'association, embauchés parce

23. S. EBERSOLD, *La naissance de l'inemployable...*, *op. cit.*, p. 90.

24. V. ALBERT, « L'insertion par l'activité économique... », *art. cit.*

que considérés comme inaptes, les salariés en insertion sont, le plus souvent, cantonnés au rôle d'exécutants des décisions prises par les encadrants.

● Réemploi des objets et insertion des individus ?

« Réemploi » désigne des processus sociaux qui, dans une grande majorité d'associations, concernent tout autant les objets que les individus, l'ambition étant, comme le proclame par exemple l'association Approche à Saint-Maur-des-Fossés, d'« offrir une deuxième chance aux hommes en redonnant une deuxième vie aux objets ». Mais cette promesse est trompeuse, tant en ce qui concerne les objets que les individus.

Confrontées à des flux continus d'objets inutiles ou obsolètes, les structures de réemploi sont parfois bien en peine d'identifier un nouvel usage pour eux. Selon une étude de l'ADEME publiée en octobre 2014²⁵, au sein du réseau des ressourceries dont le réemploi est pourtant l'activité principale et la raison d'être, le taux de réemploi atteint seulement 39 %. Le reste est recyclé, c'est-à-dire trié pour être écoulé vers des filières spécifiques, souvent organisées en fonction des matières qui sont ensuite traitées industriellement pour fabriquer de nouveaux produits ou de nouvelles matières premières secondaires. Nombreux sont les objets qui stagnent et dont l'identification reste suspendue entre objets-déchets et objets transitoires tant qu'ils ne trouvent pas acquéreur. Comme le souligne Philippe Billet, « Le déchet est une étiquette [...] instable, prompte à être collée, à être décollée ou à être remplacée, valse-hésitation entre l'état d'un moment et un état autre, à venir²⁶. » Mais cet état autre est incertain... et les objets peuvent rapidement tomber à nouveau dans la catégorie de déchets.

Si l'on peut faire une analogie entre les objets et les hommes dans les associations, c'est plutôt à partir de cette suspension entre deux états. Comme les objets suspendus entre objets-déchets et objets transitoires, les organisations elles-mêmes sont suspendues entre activité et faillite et les travailleurs embauchés « en insertion » se trouvent eux aussi dans un entre-deux incertain, toujours menacés par le chômage ou les minima sociaux, installés dans la précarité, cheminant tant bien que mal le long de « trajectoires erratiques faites d'emploi et de non-emploi²⁷ ». Les salariés en insertion sont des travailleurs passagers de l'association, cette dernière est supposée représenter pour eux un tremplin vers le « premier » marché du travail. De ce point de vue, les chiffres produits par la DARES sont accablants : six mois après la sortie d'un ACI (Atelier et chantier d'insertion) en 2012, 21 % des personnes étaient en emploi, dont 10 % en emploi dit durable (CDI et non salarié), 70 % étaient au chômage²⁸. De la même

25. ADEME, *Panorama de la deuxième vie des produits en France. Inventaire des structures de réemploi et de réutilisation. Actualisation 2014*, Rapport final, 2014.

Comme les objets suspendus entre objets-déchets et objets transitoires, les organisations elles-mêmes sont suspendues entre activité et faillite.

26. P. BILLET, « Le déchet, du label au statut : considérations juridiques sur un abandon », in J.-C. BEAUNE (dir.), *Le déchet, le rebut, le rien*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 101.

27. R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995, p. 662.

28. V. ALBERT, « L'insertion par l'activité économique... », *art. cit.*

29. S. PAUGAM, *Le salarié de la précarité*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.

manière que seule une petite partie des objets est requalifiée par la vente, seule une petite partie des travailleurs dits en insertion accède à l'emploi dans le régime commun du droit du travail... Ils se voient pourtant assigner la tâche écrasante de nous débarrasser, en les requalifiant, des rebuts monstrueux de la société de consommation de masse tout en étant maintenus dans des formes de sous-emploi, tant en ce qui concerne le temps de travail que les perspectives d'intégration qu'elles laissent présager²⁹.

« Réemploi » peut donc être considéré comme un label qui désigne une activité de récupération considérée comme non-rentable, peu technique, intensive en main-d'œuvre peu payée et précaire, mais aussi bénévole, qui récupère des objets et/ou des matériaux usagés, les remet en circulation et pour lesquels il faut parfois inventer une demande. En collectant les encombrants et en détournant du flux des déchets une (petite) partie des objets et matériaux « suspects d'utilité », ce secteur massivement subventionné vient suppléer le service public de collecte et de traitement mais dans des conditions de salaire et d'emploi telles qu'il semblerait plus juste de parler de la mise sous tutelle d'un contingent toujours plus important de surnuméraires du capitalisme que d'une « deuxième chance ». ●